Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213501075-20261026-DCM_20261026_3-DE

Délibération n° DCM_20261026-3 -

Ercé près Liffré

EXTRAIT REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ercé-près-Liffré, légalement convoqué le vingt-deux octobre deux mil vingt-six, s'est réuni à la salle du Relais des Cultures en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bertrand CHEVESTRIER, Maire.

Etaient présents: B. CHEVESTRIER - I.GAUTIER - E. FLAUX - D. GARNIER - A.-C. BOISRENOULT - M. ALEXANDRE - M. BAHERRE - C. BOY - C.-M. DAUDIN - S. GUILLUY - F. LE MOUEL - M. MARDELE - G. MORIN - N. RENAUD - K. STEPHEN

Absents:

Etaient absents excusés : P. DORNIC - F. GENDRON ayant donné procuration à E. FLAUX - J. GUIGUEN - M. GUILARD

Secrétaire de Séance : I. GAUTIER

Nombre de conseillers en exercice :.....19

De présents :.....15

De votants :.....16

DCM_20261026-3 - RACHAT DU MATÉRIEL DE PRODUCTION DE LA BOULANGERIE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le matériel de production de la boulangerie est proposé par la société SAS ROBAMI à 60 000 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider l'acquisition du matériel listé en annexe pour un montant total de 60 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le rachat du matériel de production de la société SAS ROBAMI, tel que présenté en annexe, pour un montant de 60 000 € HT.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Maire

Bertrand CHEVESTRIER

